



FICHE INFO / ENTREPRISE PRO RGE

À remplir par l'entreprise en charge de la pose du nouvel appareil de chauffage au bois - * champ obligatoire à saisir

Nom de l'entreprise*

RM, RCS ou SIREN*

Qualification RGE Qualibois (numéro)*

Adresse*

Courriel

Téléphone*

Nom, prénom, statut du signataire*

• Si la pose de l'appareil est effectuée par un sous-traitant :

Nom de l'entreprise*

Qualification RGE Qualibois (numéro)*

DEVIS

DEVIS / APPAREIL À REMPLACER		PRIX EN € HT
TYPE D'APPAREIL		
ANNÉE D'ACQUISITION <i>(antérieure à 2002, pour foyer non ouvert)</i>		
		<i>(si démontage)</i>
DEVIS / APPAREIL À INSTALLER		PRIX EN € HT
TYPE D'APPAREIL		
MARQUE		
MODÈLE		
PUISSANCE		
LABELLISATION	FLAMME VERTE	
	REGISTRE ADEME	
FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS ¹ <i>(Exemple : grilles, hotte, dallage...)</i>		
TUBAGE		
MAIN D'ŒUVRE		
TOTAL HORS TAXE EN EUROS		
TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES EN EUROS		

¹ Les fournitures ici indiquées sont celles directement liées à l'installation.
Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document



DÉCLARATION SUR L'HONNEUR / ENTREPRISE PRO RGE

* champ obligatoire à saisir

Je soussigné(e)

Nom *

Prénom *

Nom de l'entreprise *

Nom du bénéficiaire *

Certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre du remplacement d'un foyer ouvert ou d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 par un appareil labélisé Flamme Verte ou inscrit au registre de l'ADEME.

- Certifie que les travaux d'installation du nouveau matériel n'ont pas démarré
- Certifie fournir et poser le nouveau matériel
- Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur le devis sont exacts,
- Certifie avoir expliqué à mon client les règles de bon usage de l'appareil, notamment pour garantir la meilleure combustion : réglage des arrivées d'air, choix d'un bois sec et propre, entretien et ramonages réguliers.
- Certifie que je serais RGE lors de la réalisation et la facturation des travaux.
- Concernant l'élimination de l'ancien appareil (cocher la bonne mention) :

Je m'engage à faire éliminer par un ferrailleur ou un site d'accueil des déchets professionnels l'ancien appareil (fournir le CERFA 14012-01 correspondant / <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R18277>)

Nom et adresse *

EN TANT QUE PROFESSIONNEL : AUCUN DÉPÔT EN DÉCHETTERIE NE SERA ACCEPTÉ

Le particulier / bénéficiaire s'est engagé à déposer l'ancien appareil en déchèterie ou à démonter/fermer l'ancienne cheminée ouverte

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de la Prime Air Bois, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indument perçues.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise